

CATALOGUE GROUPES 2025

VISITES & SÉJOURS GROUPES



destinationdijon.com

Les 5 bonnes raisons de découvrir Dijon

Un patrimoine d'exception

Avec ses ruelles étroites, ses maisons médiévales, ses églises, ses hôtels particuliers et son palais des ducs de Bourgogne, Dijon est la destination culturelle par excellence. Couronnée du label « Ville d'art et d'histoire », elle présente un vaste secteur sauvegardé de 97 hectares, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une région viticole reconnue

Labellisée Vignobles & Découvertes, la destination Dijon-Côte de Nuits regorge d'expériences œnotouristiques. Dijon présente une riche histoire viticole dont témoigne encore l'architecture de la ville. L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue une reconnaissance d'un modèle de viticulture qui rayonne de par le monde.

Une destination gastronomique

Avec ses halles, ses restaurants étoilés, une foire gastronomique bientôt centenaire et de nombreuses spécialités culinaires (moutarde, cassis, pain d'épices...) dont la réputation n'est plus à faire, Dijon demeure une véritable capitale du goût ! La ville accueille la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, qui a pour vocation de promouvoir le repas gastronomique des français inscrit sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité depuis novembre 2010.

Des activités pour tous

Dijon sait combler tous les publics. Une vingtaine de musées et centres d'interprétation vous attendent pour une pause culturelle. Les rues piétonnes du centre-ville réservent une offre commerciale diversifiée et originale déclinée en 1 400 boutiques, avec en prime un cadre architectural d'exception. De magnifiques jardins, des parcs, et même un Lac, permettent aux visiteurs de profiter de la nature en ville.

Des événements toute l'année

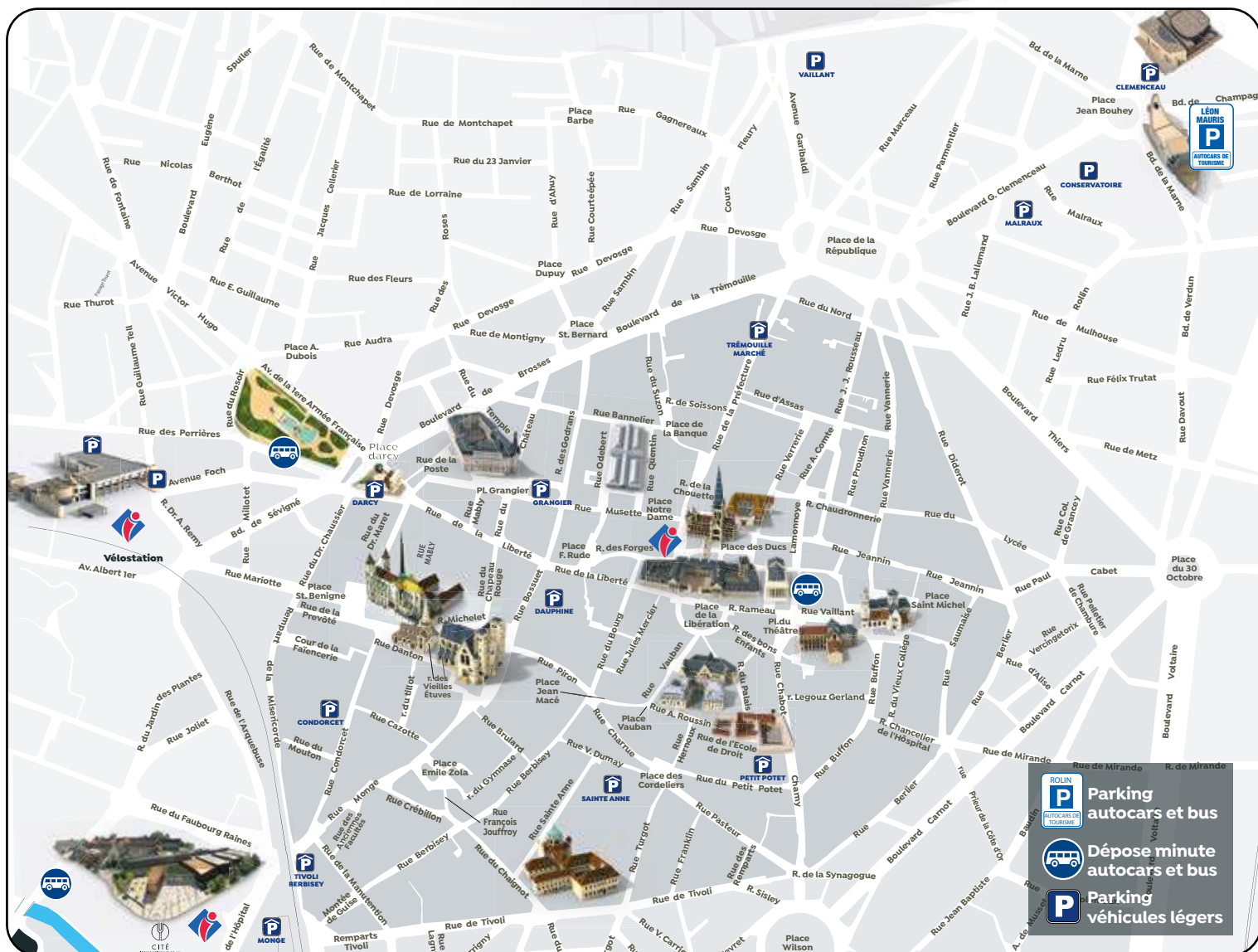
Tout au long de l'année, Dijon offre à ses visiteurs des événements originaux et pour tous les goûts : musique, théâtre, opéra, cirque et arts de la rue.... Il y a toujours quelque chose à voir et à faire à Dijon !



www.destinationdijon.com

Venir à Dijon

TGV / 1H35
ROUTE / 3H40





Restauration

L'Office de tourisme a négocié des offres de menus groupes adaptées à vos envies et à vos budgets dans une sélection de restaurants de Dijon et des alentours soigneusement choisis pour leur capacité à accueillir la clientèle groupes dans les meilleures conditions possibles.

Menu Express à partir de 28€

Entrée - Plat
ou
Plat - Dessert

Compris : Carafe d'eau,
1 verre de vin, Café

Menu Bourguignon à partir de 35€

Entrée - Plat - Dessert

Compris : Carafe d'eau,
1 verre de vin, Café

Menu Mets & Vins à partir de 40€

Entrée - Plat - Dessert

Compris : Carafe d'eau,
2 verres de vin, Café

Suggestions de menus*

Menu Express

Salade paysanne

Filet mignon de porc
à la crème de moutarde
OU

Dos de colin
et sa meurette blanche

Crumble cassis
aux pains d'épices

Menu Bourguignon

Jambon persillé
de Bourgogne

Joue de bœuf à la
Bourguignonne
Ecrasé de pommes-de-terre
OU

Suprême de poulet fermier
façon Gaston Gérard

Coupe Dijonnaise
(1 boule cassis, 1 boule pain
d'épices, chantilly)

Menu Mets & Vins

oeuf plein air pochés meurette

Filet de truite du Jura
OU
poulet
façon Gaston Gérard

Brioche perdue,
glace caramel au beurre salé
OU

Délice du Chanoine :
Poire pochée au vin rouge,
sorbet cassis, meringue

(Options formules vegan, végétarienne ou hallal sur demande.)

*Exemple de plats à titre indicatif (selon restaurateurs et selon saison)

TARIFS

Tariffs

EN FRANÇAIS/VISITS IN FRENCH

visite guidée privée pour les minis groupes **jusqu'à 10 personnes** avec un guide
Private tours for small groups up to 10 pax with a guide

	SEMAINE/ WEEK DAYS	DIMANCHE/SUNDAYS	JOUR FÉRIÉ/BANK HOLIDAY
• 1h45	104,00 €	139,00 €	184,00 €
• 3h30	166,00 €	242,00 €	334,00 €
• 8h00	332,00 €	492,00 €	702,00 €

visite guidée privée pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide
Private tours for groups up to 30 pax with a guide

	SEMAINE/ WEEK DAYS	DIMANCHE/SUNDAYS	JOUR FÉRIÉ/BANK HOLIDAY
• 1h45	149,00 €	193,00 €	235,00 €
• 3h30	218,00 €	285,00 €	348,00 €
• 8h00	352,00 €	539,00 €	695,00 €

EN LANGUE ETRANGÈRE/IN FOREIGN LANGUAGE

visite guidée privée pour les minis groupes **jusqu'à 10 personnes** avec un guide
Private tours for small groups up to 10 pax with a guide

	SEMAINE/ WEEK DAYS	DIMANCHE/SUNDAYS	JOUR FÉRIÉ/BANK HOLIDAY
• 1h45	125,00 €	150,00 €	196,00 €
• 3h30	187,00 €	257,00 €	357,00 €
• 8h00	364,00 €	539,00 €	736,00 €

visite guidée privée pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide
Private tours for groups up to 30 pax with a guide

	SEMAINE/ WEEK DAYS	DIMANCHE/SUNDAYS	JOUR FÉRIÉ/BANK HOLIDAY
• 1h45	159,00 €	207,00 €	251,00 €
• 3h30	235,00 €	309,00 €	373,00 €
• 8h00	385,00 €	571,00 €	737,00 €

langues étrangères/ foreign languages : 

possibilité d'organisation de visites guidées de 3h30 en choisissant
2 thèmes de visites

*Possibility to organise a 3 hours and half guided tour.
you can pick 2 thematic visits*





S O M M A I R E

● Nos visites guidées privées.....	P 9 à 31
• Historique.....	P 9
• Gastronomique.....	P 21
• Insolite.....	P 26
● Visites privées pour les scolaires	P 32 à 35
● Privatisation de nos expériences / activités	P 36 à 41
● Nos journées organisées	P 42 à 47
● Animation team-building / séminaires / Incentive	P 48

• Réalisation : Office de Tourisme de Dijon Métropole
• Crédit Photos : Office de Tourisme de Dijon Métropole, Rozenn Krebel, Michel Joly, Jeff Lanet
Atelier Démoulin, Ville de Dijon, Sandrine Baverel / Bourgogne-Franche-Comté Tourisme
(photos non contractuelles)



Durée de la visite



Déplacements en bus

Dijon Découverte

L'essentiel de la ville de Dijon en 1h45

Les + de la visite : Partez à la découverte de l'histoire de la ville existante dès l'époque gallo-romaine, alors entourée d'un mur d'enceinte : le castrum. C'est au Moyen Age qu'elle va connaître un essor considérable avec les ducs Valois appelés aussi les Grands ducs d'Occident.

Aujourd'hui, Dijon s'inscrit sur 97 hectares de Secteur Sauvegardé, et est classée au Patrimoine de l'UNESCO.

PARCOURS DE VISITE

Pendant 1h45, notre guide vous emmènera : Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, Quartier des Antiquaires (Notre Dame et ses rues médiévales, la Chouette) Hôtel de Vogüé, La rue Verrerie, Le Jardin des Ducs, La Place de la Libération, L'Escalier Gabriel, La place François Rude, Les Halles.

Vous passerez devant les plus beaux hôtels particuliers, et découvrirez l'évolution de la ville au fil des époques.

Option possible : Formule guidage de 3h30 : Vous pourrez prendre le temps de vous arrêter et déguster la véritable moutarde de Dijon, et poursuivre la visite guidée en prolongeant la rue de la Liberté jusqu'au Jardin Darcy et son ours Pompon.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Les Ducs de Bourgogne et leur Palais



PARCOURS DE VISITE

Découverte de la vie des Ducs Valois de Bourgogne ainsi que la vie à leur époque au travers des monuments du centre-ville et de leur Palais.

Musée fermé le mardi et certains jours fériés.

Les + de la visite : Au Moyen Age, les Ducs de Bourgogne ont influencé le cours de l'histoire européenne. Dijon a gardé des souvenirs somptueux dans son centre historique. La visite se continuera à l'intérieur du Musée des Beaux-Arts avec plusieurs salles dédiées à leur période.

- Dijon médiéval : la rue des Forges Moyen-Âge et l'hôtel Chambellan
- Square des Ducs : introduction au Palais et le nouveau logis de Philippe le Bon
- Cour de Bar et cuisines ducales / Place de la Sainte-Chapelle
- Entrée au Musée des Beaux-Arts = Histoire des Ducs et de la Toison d'Or
- Portraits des Ducs et présentation du Duché / Retables et Champmol
- Salle des Gardes et tombeaux des Ducs / L'Art à la cour des Ducs

Option possible : Formule guidage de 3h30 : Vous pourrez poursuivre la visite guidée en découvrant toutes les salles du musée des Beaux-Arts installé dans l'ancien Palais Ducal.

Possibilité de visite costumée par Philippe le Bon ou Marguerite de Flandres avec supplément



1h45



limité à 30 personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Visite du Musée des Beaux-Arts

Installé au cœur du Palais des Ducs et des États de Bourgogne depuis son ouverture en 1799, le musée des Beaux-Arts de la ville de Dijon est l'un des plus anciens et des plus riches musées de France.

Musée fermé le mardi et certains jours fériés.

Les + de la visite : Pour sa réouverture en mai 2019, les 50 salles du musée entièrement métamorphosées présentent plus de 1 500 œuvres de l'Antiquité à l'art contemporain dans un lieu patrimonial d'exception. Une étape incontournable, un site unique !

PARCOURS DE VISITE

Pour appréhender la collection : parcours principalement chronologique et articulé de manière thématique. Parcours original et scénographique qui mélange les techniques et les disciplines artistiques afin de faire dialoguer tant peintures et sculptures qu'objets d'art, mobilier et vestiges archéologiques.

Cheminement sur l'histoire du palais par des stations qui mettent en évidence telle salle, boiserie ou architecture remarquable.

Option possible : Formule guidage de 3h30 : Pour compléter la visite du Musée des Beaux-Arts, notre guide pourra poursuivre sa visite en vous présentant le Palais Ducal au Moyen-Age



1h45



limité à 30 personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Chartreuse de Champmol Puits de Moïse

DIJON HISTORIQUE

Jadis nécropole des ducs de Bourgogne, la chartreuse de Champmol traduit l'exceptionnel rayonnement de la sculpture bourguignonne à l'époque médiévale à travers le Puits de Moïse et le portail de l'ancienne chapelle : ces deux œuvres majeures de Claus Sluter figurent dans tous les manuels d'Histoire de l'Art Médiéval.

PARCOURS DE VISITE

Pendant 1h30, notre guide vous emmènera sur le site de la Chartreuse :

- Introduction aux Ducs de Bourgogne
- L'art de vivre des Ducs et leur mécénat
- Histoire de la Chartreuse + Tourelle et Puits de Jacob
- Chapelle funéraire et fin de l'Histoire de la Chartreuse
- Foyer artistique
- Vie des artistes et les chantiers
- Puits de Moïse



1h30



18 dans l'édicule

RDV : A la chartreuse de Champmol,
boulevard Chanoine Kir,
accès parking des autocars

Dijon au Moyen-âge



Découvrez Dijon au temps des ducs
à travers ses rues médiévales avec
ses maisons à pans de bois

Les + de la visite : Dijon au temps Médiéval
vous permettra de comprendre l'histoire des
toits multicolores et l'élégance de l'église Notre
Dame - exemple magnifique du gothique
bourguignon- sans oublier sa chouette ! Vous
apprendrez tout sur Le développement de
Dijon entre le XIe et la fin du XVe siècle, les ducs
Capétiens et Valois, les paroisses, abbayes,
le commerce et l'artisanat.

EXEMPLE DE PARCOURS DE VISITE

- Rue des Forges
- Place François Rude
- Rue Musette
- Notre Dame, rue de la Chouette,
Maison Millière
- Rue Verrerie partie piétonne (aller et retour)
- rue Chaudronnerie
- Place des Ducs, Palais des Ducs

Option possible : Formule guidage de 3h30 :
Vous pourrez prendre le temps de visiter les
boutiques typiques de la période médiéval et
déguster la célèbre moutarde de Dijon ainsi
que le traditionnel pain d'épices de Mulot et
PetitJean.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Les Hôtels Particuliers

Partez à la découverte des plus beaux hôtels particuliers dijonnais, construits pour la plupart entre le 15ème et le 18ème siècle.

Les + de la visite : A la fin de l'époque du duché de Bourgogne, les Etats et gouverneurs se sont installés à Dijon. C'est dans ce cadre, que la noblesse de robe et les bourgeois vont faire construire leurs hôtels particuliers. Découvrez l'architecture exceptionnelle entre cour et jardin du Secteur Sauvegardé ainsi que les histoires des familles de la « noblesse de robe ».



1h45



limité à 30 personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

EXEMPLE DE PARCOURS DE VISITE Selon disponibilité & ouverture des Hôtels

- Cour de Flore : Etats et les cours souveraines
- Hôtel Chambellan / La Maison Milsand : extérieur
- L'hôtel Aubriot : extérieur / Hôtel Morel-Sauvegrain : extérieur
- Place François Rude : Ancien Hôtel Rochefort : extérieur / Hôtel des Godrans : cour intérieure
- Hôtel Filsjean de Mimande : extérieur / Hôtel Millière : extérieur
- Hôtel Fevret de saint-Mesmin : Extérieur / Hôtel Catin de Richemont + maison sans Toit
- Hôtel Guyton de Morveau : extérieur / Hôtel de Migieu
- Hôtel Perreney de Balleure / Hôtel Bouchu d'Esterno : salles fermées dimanches et lundis.
- Hôtel de la Mare / Hôtel le Compasseur
- Hôtel de Bretagne-Blancey : extérieur / Hôtel Fyot de Mimeure
- Hôtel Legouz de Gerland : extérieur / Hôtel Bouhier de Savigny
- Hôtel Lemullier de Bresse : extérieur / Hôtel Lantin : escalier / Hôtel de Vogüé : extérieur

La Renaissance À Dijon

Dijon, de l'époque des ducs Valois
à celle des Princes de Condé.

Les + de la visite : La Renaissance
Bourguignonne est fortement marquée
par Hugues Sambin, qui a fait ses preuves à
Fontainebleau et dont l'influence est visible sur
plusieurs monuments dijonnais : au Musée des
Beaux-Arts (fermé le mardi) au Palais de Justice
ainsi que sur la façade de l'église Saint Michel.

EXEMPLE DE VISITE

- Cour de Flore, Hôtel de Ville
- Quartier du Parlement
- Palais des Ducs et des Etats de la rue de la
Préfecture par Notre Dame
- Hôtel De Vogüé
- Hôtel Bénigne Malyon,
- Maison des Cariatides
- Eglise St Michel
- Place du Théâtre
- Hôtel Berbis / jardin des ducs,
- Rue des Forges maison Maillard

*L'influence de Fontainebleau
et héritage flamand.*

*Sambin : l'originalité de son œuvre, personnage
« clé » de la Renaissance en Bourgogne.
L'installation du Parlement.*



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

L'ancienne Abbaye Saint Bénigne

De l'église abbatiale à l'église cathédrale

Les + de la visite : L'évangélisateur de Dijon « Saint Bénigne » - personnage historique - puis l'implantation de l'abbaye bénédictine : suivez le guide pour comprendre l'évolution historique et architecturale entre le Xe siècle et aujourd'hui. La visite comprend aussi des salles des XIème et XIIIème siècles du Musée Archéologique, pures merveilles de l'art roman et gothique.

*Musée fermé le mardi,
certains jours fériés et selon saison*

EXEMPLE DE VISITE

- La porte Guillaume
- Jardin des bénédictins
- Musée Archéologique : visite des salles romanes et gothiques
- Visite de l'église abbatiale par le couloir de la sacristie
- Accès à la rotonde « crypte » dès réouverture
- Accès à la cour de l'école des Beaux-Arts
- Rue Michelet
- Paroisse St Philibert

Option possible : Pour profiter de notre guide plus longtemps, vous pouvez compléter la visite par la découverte de la ville aux 100 clochers.

Accès gratuit pour les groupes guidés par l'Office de Tourisme



1h45



limité à 30 personnes

RDV : Place Darcy, sous la Porte Guillaume

Dijon, la ville aux Cent Clochers

DIJON HISTORIQUE

Entre abbayes, paroisses et cathédrales,
Dijon est riche d'une histoire
et d'un patrimoine religieux important
et bien conservé.

Les + de la visite : Des Chimères
et la vierge noire de Notre Dame
en passant par la Cathédrale St Bénigne
à la façade Renaissance,
vous pourrez également explorer
Saint Philibert, la plus ancienne église
des vignerons du quartier.



Formule Guidage 3h30 : Pour profiter de notre
guide plus longtemps, vous pouvez compléter
la visite par la découverte de l'intérieur de la
Cathédrale St Bénigne



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Les Secrets des rues de Dijon

DIJON HISTORIQUE

Ce parcours captivant vous emmène à travers les rues et ruelles pittoresques du centre-ville de Dijon pour une immersion totale dans l'histoire de la ville.

L'objectif de cette visite unique est de lever le voile sur l'origine des noms des rues, révélant ainsi les multiples facettes de l'histoire de Dijon d'une manière ludique et captivante. Les visiteurs auront l'opportunité de remonter le fil du temps, découvrant des anecdotes, des légendes et des événements historiques qui ont façonné la ville au fil des siècles.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



La Tour Astronomique



Quand Dijon se tournait vers les étoiles...
De 1783 à 1940, la Tour Philippe le Bon était un observatoire astronomique. L'un des 11 plus importants d'Europe, équipé des plus beaux instruments. La société Astronomique de Bourgogne et l'Office de Tourisme vont vous raconter 150 ans d'une histoire à rebondissements, des Lumières à l'Occupation, entre science et personnages fascinants.

La visite se fait dans la salle de la Méridienne de la Tour Philippe le Bon, pour comprendre le fonctionnement de ce cadran solaire particulier vestige de l'observatoire



LE + : réservez cette visite à partir de 12h (de novembre à avril) ou à partir de 13h00 (de mai à octobre) pour voir le cadran fonctionner.



1h30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

TARIFS

Semaine : 220€

Dimanche : 240€

Jour férié : 270€

TARIFS SCOLAIRES

Semaine : 200€

Dimanche : 240€

Jour férié : 270€

La Forteresse de Talant et son Église

VISITE HISTORIQUE

Faites un voyage dans le temps en explorant le Talant médiéval au temps des ducs de Bourgogne. Forteresse imprenable perchée sur son éperon rocheux, la ville des ducs capétiens et son château aujourd'hui disparu remplirent un rôle décisif dans l'histoire de la capitale dijonnaise. Vous apprécierez les vestiges des fortifications et le paysage à perte de vue qui se dessine depuis cette colline, ainsi que l'église Notre-Dame, écrin de pierre du 13^e siècle bâti par les ducs capétiens de Bourgogne et ces verrières réalisées par l'artisan Gérard Garouste dans les années 80.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : devant la mairie de Talant
1 place de la mairie



TALANT



Visite Guidée de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin



Née de la double reconnaissance par l'UNESCO du repas gastronomique des français et des climats du vignoble de Bourgogne, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin est une nouvelle destination phare pour célébrer l'art de vivre à la française. Cette visite incontournable vous ouvre les portes de la Cité. Possibilité de visite des expositions et découverte de 2 vins (+30mn) en option.

au tarif 2025 de 15,5 € / pers.



limité à **30** personnes

**RDV : Cité Internationale de la
Gastronomie et du Vin.**

Saveurs & Piquant

Suggestion pour le voyageur qui souhaite découvrir le cœur et l'âme de la Bourgogne à travers sa gastronomie et ses spécialités. Notre visite est une voie d'accès privilégiée à la culture et à l'histoire de notre ville. Laissez vos papilles succomber aux charmes de nos produits : moutarde et pain d'épice exalteront les plus fins gourmets.

**Dégustation pain d'épice
et moutarde ou remise sous pot/
sachet individuel : + 7€ supplément
par personne**



 limité à **20** personnes

**RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges
Passage dans les boutiques**



Visite Gourmandes autour des Halles

VIN ET GASTRONOMIE

Au fil des rues, découvrez le centre de
Dijon et ses Halles, quartier stratégique
et pôle d'attraction au cœur de la ville.
Apprenez les anciennes pratiques du
commerce de rue. Vous apprécierez
l'ambiance, les couleurs et dégusterez
des produits locaux dans
les échoppes du marché.

*Uniquement le mardi, vendredi
et samedi*

Dégustation : + 8,5 € par personne



1h45



limité à **25** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Dijon Terre des Vins de Bourgogne

Dans le cadre de l'inscription de Dijon et des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine de l'UNESCO, vous découvrirez la ville ainsi que le lien entre le centre historique de Dijon et l'influence du monde viticole sur la ville d'hier et d'aujourd'hui.

En fin de visite, dégustation possible en supplément.

- **Dégustation 2 vins de Bourgogne + 1 crème de cassis :**
à partir de 10 € par personne
- **Dégustation 4 vins de Bourgogne + 1 crème de cassis :**
à partir de 17 € par personne



1h45



limité à 25 personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Musée de la Vie Bourguignonne

VIN ET GASTRONOMIE

Notre guide vous montrera
des reconstitutions d'anciens
commerces dijonnais avec leurs
accessoires d'origine.

Vous apprendrez ainsi tout sur le
condiment fétiche qui a participé à
la renommée de Dijon, la fameuse
moutarde de Dijon que vous aurez
l'opportunité de découvrir en
boutique spécialisée.

Musée fermé le mardi.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Bestiaire Dijonnais

Découvrir les animaux cachés dans la ville...

Les + de la visite : de nombreux animaux domestiques, sauvages ou fantastiques nous entourent. Ornement ou symbole, au fil des rues partez sur la piste de ce bestiaire sculpté. Vous irez à la rencontre de belles surprises.

EXEMPLE DE PARCOURS DE VISITE

- Chapelle des Elus,
- Rue de la Chouette, Maison Millière, Hôtel de Vogué
- Rue Verrerie, Rue Chaudronnerie
- Place Garibaldi - rue Jean-Jacques
 - Rousseau, Rue Jeannin Hôtel Rollin
- Hôtel Pérard de la Vesvre
- Eglise Saint-Michel
- Rue Vaillant/ rue Longuepierre
- Place du Théâtre
- Rue du Palais, Hôtel de Vesvrotte, Rue Vauban
 - Hôtel Bouhier de Savigny, Rue Amiral Roussin
- Place Jean Macé/rue Berbisey
- Hôtel Chambellan
- Hôtel Morel-Sauvegrain
- Les Halles, Place Grangier



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Faits divers et Anecdotes

VISITE INSOLITE

**Partez à la découverte
des anecdotes de la ville**

Les + de la visite : Toute la ville
fourmille d'histoires et anecdotes,
certaines anciennes et historiques,
tandis que d'autres relèvent davantage
des légendes urbaines.

Laissez-vous conter
ces histoires dijonnaises.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Les Personnages Célèbres

VISITE INSOLITE

Découvrez les personnalités de Dijon

Les + de la visite : Vous connaissez sans doute Gustave Eiffel, Jean Philippe Rameau et la Marquise de Sévigné, mais savez-vous qui étaient Alexis Piron, Adolphe Joanne ou François Pompon ?

Allez à la rencontre de ces personnalités aussi intéressantes qu'attachantes.



1h30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Dijon au Naturel

VISITE INSOLITE

Entre jardins, squares et espaces verts, Dijon est un modèle de nature urbaine.

Les + de la visite : Ville verte, Dijon offre à ses visiteurs un cadre de vie récompensé par de nombreux écolabels. Et si vous preniez le temps d'observer ces recoins de verdure urbaine ?



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



Dijon la Nuit

Découverte de Dijon en soirée

Les + de la visite : Loin du bruit et de l'animation diurne, déambulez au cœur du secteur sauvegardé de Dijon. Profitez de la mise en valeur des sites historiques pour une découverte romantique. Vous serez sous le charme de l'ancienne résidence des Ducs de Bourgogne.

Horaires de visite selon saison :
à partir de 21h30 en été
à partir de 19h00 en hiver



1h45



limité à 30 personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

visite nocturne guidée privée pour les groupes **jusqu'à 10 personnes** avec un guide

EN FRANÇAIS

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h45	166,00 €	248,00 €	340,00 €

EN LANGUE ÉTRANGÈRE

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h45	187,00 €	257,00 €	368,00 €

Tarif jusqu'à 30 personnes

EN FRANÇAIS

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h45	218,00 €	293,00 €	366,00 €

EN LANGUE ÉTRANGÈRE

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h45	235,00 €	309,00 €	382,00 €

STREET ART TOUR



Depuis quelques années, on assiste à un renouveau de l'art urbain à Dijon porté par quelques grandes figures du StreetArt.

Les + de la visite : Parcourez la ville à la découverte de ses œuvres cachées et vivez un moment unique !



1h30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

NOËL A DIJON



Nocturne à la Lanterne

Afin de (re)découvrir toutes les traditions de Noël, notre guide vous proposera une déambulation nocturne éclairée à la lanterne.

Les + de la visite : Vous apprendrez nombre d'anecdotes sur les traditions de Noël.



1h45



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

les tarifs visite guidée scolaires

EN FRANÇAIS

visite guidée privée pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h30	135,00 €	175,00 €	235

EN LANGUE ETRANGÈRE

visite guidée privée pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h30	144,00 €	198,00 €	251

les tarifs Rallye scolaires

EN FRANÇAIS

rallye avec 1 guide pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h30	140,00 €	-	-

EN LANGUE ETRANGÈRE

rallye avec 1 guide pour les groupes **jusqu'à 30 personnes** avec un guide

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 1h30	149,00 €	-	-

langues étrangères :        

- rallye chasse aux animaux : en français uniquement
- rallye pour les ados : en français et en allemand

VISITES SCOLAIRES

Dijon Découverte

Depuis le mur d'enceinte du 3ème siècle jusqu'au nouveau tram empruntant le tracé des remparts médiévaux, en passant par le palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, nous expliquerons de manière pédagogique et ludique comment la ville de Dijon a évolué durant les siècles.



1h30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



VISITES SCOLAIRES

Rallye Chasse aux Animaux

Un questionnaire vous invite à la chasse aux animaux cachés dans l'architecture. Notre guide veillera à ce que vous ne fassiez pas fausse route et agrémentera vos découvertes d'anecdotes. En fin de chasse, vous pourrez grignoter des « petits mulots ».

(à partir de 6 ans)



1h30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges



VISITES SCOLAIRES

Mythes & Légendes à Dijon

De la Porte Guillaume à l'église Notre Dame en passant par la maison sans toit et la terrible place du Morimont, ce parcours vous entraîne à la découverte des mythes et légendes de la capitale bourguignonne.



1h30

limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

VISITES SCOLAIRES

Rallye pour les Ados

Des équipes, un plan, des énigmes ... ce rallye ludique vous permettra d'aller à la découverte de la ville.

Que le meilleur gagne !

(à partir de 11 ans)



1h30

limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

Le Musée des Beaux-Arts pour les Scolaires



Installé au cœur du Palais des Ducs et des États de Bourgogne depuis son ouverture en 1799, le musée des Beaux-Arts de la ville de Dijon est l'un des plus anciens et des plus riches musées de France. Traversez plus de 1 500 œuvres de l'Antiquité à l'art contemporain dans un lieu patrimonial d'exception.

Musée gratuit, fermé le mardi.



IH30



limité à **30** personnes

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

la Tour Philippe Le Bon



Du haut de ses 46 mètres de hauteur, la Tour Philippe le Bon offre un panorama exceptionnel sur la ville de Dijon et ses environs.

Entre amis, entre collègues ou en famille, autour d'un apéritif bourguignon, vivez une expérience unique et inoubliable !

Montée de 316 marches, déconseillée aux femmes enceintes et personne à mobilité réduite.

Privatisation seule :

pour 1 groupe de 18 personnes maximum
+ 1 conseiller en séjour

Privatisation avec apéritif :

pour 1 groupe de 17 personnes maximum
+ 1 conseiller en séjour + 1 traiteur.

La prestation inclut un verre de blanc du Domaine de la Cras accompagné de crème de cassis dijonnaise, ou jus de fruits + 8 bouchées apéritives (gougères + jambon persillé + pain d'épice ganache).

En cas de météo capricieuse (pluie, neige, froid) l'apéritif sera servi salle de la Méridienne (salle historique se situant en dessous de la terrasse de la tour).

Forfait privatisation montée simple à partir de :

jusqu'à 18 personnes (45 mn) : **90 €**

jusqu'à 18 personnes (1h30) : **150 €**

Forfait privatisation apéritif bourguignon à partir de :

jusqu'à 10 personnes : **270 €**

jusqu'à 17 personnes : **450 €**



RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

L'atelier de création de la véritable Moutarde de Dijon

EXPÉRIENCE

Pilez, écrasez, ajoutez, aromatisez, mélangez et le tour est joué ! L'Office de tourisme et la Moutarderie Edmond FALLOT vous proposent une expérience inédite autour de la Moutarde à Dijon ! Dernière grande moutarderie familiale de Bourgogne, la Maison Edmond FALLOT, née en 1840, a su maintenir le savoir-faire des artisans moutardiers. Rendez-vous rue Monge où un moutardier vous révélera tous les secrets de fabrication de cette fameuse moutarde et vous invitera à la fabriquer vous-même. À la fin de l'atelier, vous repartirez avec votre moutarde « maison » !



limité à **12** personnes

RDV : 86 rue Monge



Lieu : 86 rue Monge

**Forfait privatisation jusqu'à 12 Pax :
à partir de 250 €**

**Forfait privatisation délocalisée
jusqu'à 15 pax : à partir de 250 €
plus location de salle**



Voyage hors du temps avec Philippe Le Bon

EXPÉRIENCE

Laissez-vous guider par Philippe le Bon lui-même, dans son costume d'époque, qui vous contera la vie extraordinaire des Ducs de Valois de Bourgogne.

Sa visite guidée vous plongera dans le Dijon du XVe au gré des monuments érigés à l'époque du Duché.

Suivez-le dans les dédales du palais ducal et découvrez, au sein même du prestigieux Musée des Beaux-Arts, les salles alors dédiées au faste des Ducs qui ont fait la grandeur de la Bourgogne !

Le + de la visite : En fin de visite, Philippe le Bon vous accompagnera sur la terrasse de la tour Philippe le Bon, partagez ensemble un verre de vin blanc du Domaine de la Cras avec une crème de cassis servi par le Duc, en personne.



3h00

RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

PARCOURS DE VISITE

- Hôtel Chambellan
- Square des Ducs
- Palais Ducal
- Tour de Bar
- Musée du Beaux-Arts / salles historiques
- Salle des tombeaux
- Tour Philippe le Bon

Forfait privatisation
jusqu'à 17 Pax :
à partir de **490 €**

(en français et en semaine)

Les Lieux Dits Vins

Vous souhaitez vivre un moment unique de partage et de plaisir avec vos collaborateurs ou vos clients ? L'Office de tourisme de Dijon Métropole vous ouvre les portes de lieux prestigieux et divins !

Le temps d'une soirée, charmez vos hôtes lors d'une dégustation apéritive dans un lieu exceptionnel du patrimoine de la ville de Dijon -et appréciez les vins fins et grands crus qui font la renommée de la Capitale Bourguignonne.

Surprenez, démarquez-vous... ! Adaptable à vos besoins professionnels et vos exigences, les « Lieux Dits Vin » sont une occasion unique de valoriser l'image de votre entreprise.

Nombre de places :
de 10 à 50 personnes

Lieu :
gardé secret pour les convives

Forfait privatisation :
sur devis

*Possible en formule « animation » :
devis sur demande
contact : Lucas Bougeneaux
visites@otdijon.com*



2h30
3h00



RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

L'atelier découverte des Vins de Bourgogne

Le vin et la vue ! Profitez d'une dégustation de vins de qualité, et des conseils d'un œnologue reconnu et certifié sur la terrasse de la Tour Philippe le Bon, à 46 mètres de hauteur ! Dégustateurs amateurs ou plus expérimentés, vous apprécierez autant l'apprentissage des rudiments de la dégustation que la présentation des climats et différents terroirs. Idéal pour les after works entre amis ou une petite parenthèse à 2, devenez un expert du Bourgogne !



1h30



RDV : Office de tourisme / 11 rue des Forges

- Dégustation : **4 vins dont 1 Premier Cru**
- Nombre de places : **17 max**
- Lieu : **Tour Philippe le Bon**
- Forfait privatisation à partir de : **450 €**
(tarif semaine hors dimanche et jours fériés)



L'atelier Vins et Fromages de Bourgogne

EXPÉRIENCE

En Bourgogne, le terroir est beaucoup plus qu'une simple notion topographique. Dès le XII^{ème} siècle, les moines de l'abbaye de Cîteaux ont su faire prospérer un vignoble là où les conditions géologiques et climatiques étaient favorables. Leurs compétences ne se sont pas cantonnées au vigneronnage, car dans la plaine, ils élaboraient, et élaborent toujours, le délicieux fromage de l'Abbaye de Cîteaux.

Au cours de cet atelier, vous découvrirez l'alliance parfaite entre une sélection de vins et de fromages issue de producteurs locaux. Un voyage au cœur de la Bourgogne, de son histoire, de son terroir !

Le + : Surprenez vos amis ou collaborateurs en organisant cet atelier en haut de la Tour Philippe le Bon.
(Max. 17 personnes)



RDV : Source des Vins



- Dégustation : **3 vins + 3 fromages**
- Nombre de places : **20 max**
- Forfait privatisation à partir de : **220 €** (10 pers.max) et **450 €** (20 pers.max)
(tarif semaine hors dimanche et jours fériés)

Rallye Gourmand Dans les rues de Dijon



Rallye dans le centre historique de la ville.

Répartition des participants en **4 équipes** maximum avec remise de questionnaire par équipe. Ce dernier sera composé de questions à la fois culturelles et ludiques.
Départ des groupes dispersé.

Parcours dans le centre historique de Dijon, découverte de sites (en extérieur) avec passage dans certaines boutiques. Le guide pourra se placer et attendre les équipes dans certaines boutiques du parcours, afin de les aiguiller sur certaines réponses aux questions.

A la fin du rallye, le groupe se retrouvera à l'Office de tourisme : le guide ramassera un questionnaire par équipe, pour la correction.

Des questions subsidiaires départageront les équipes si nécessaires.

Avec supplément, des cadeaux pourront être remis à chaque participant de l'équipe vainqueur, avec lot de consolation aux perdants.
(en partenariat avec Mulot et PetitJean)

	SEMAINE	DIMANCHE	JOUR FÉRIÉ
• 2h30	218,00 €	285,00 €	348,00 €

+ lots par personne
Devis sur demande
contact : Lucas Bougeneaux
visites@otdijon.com

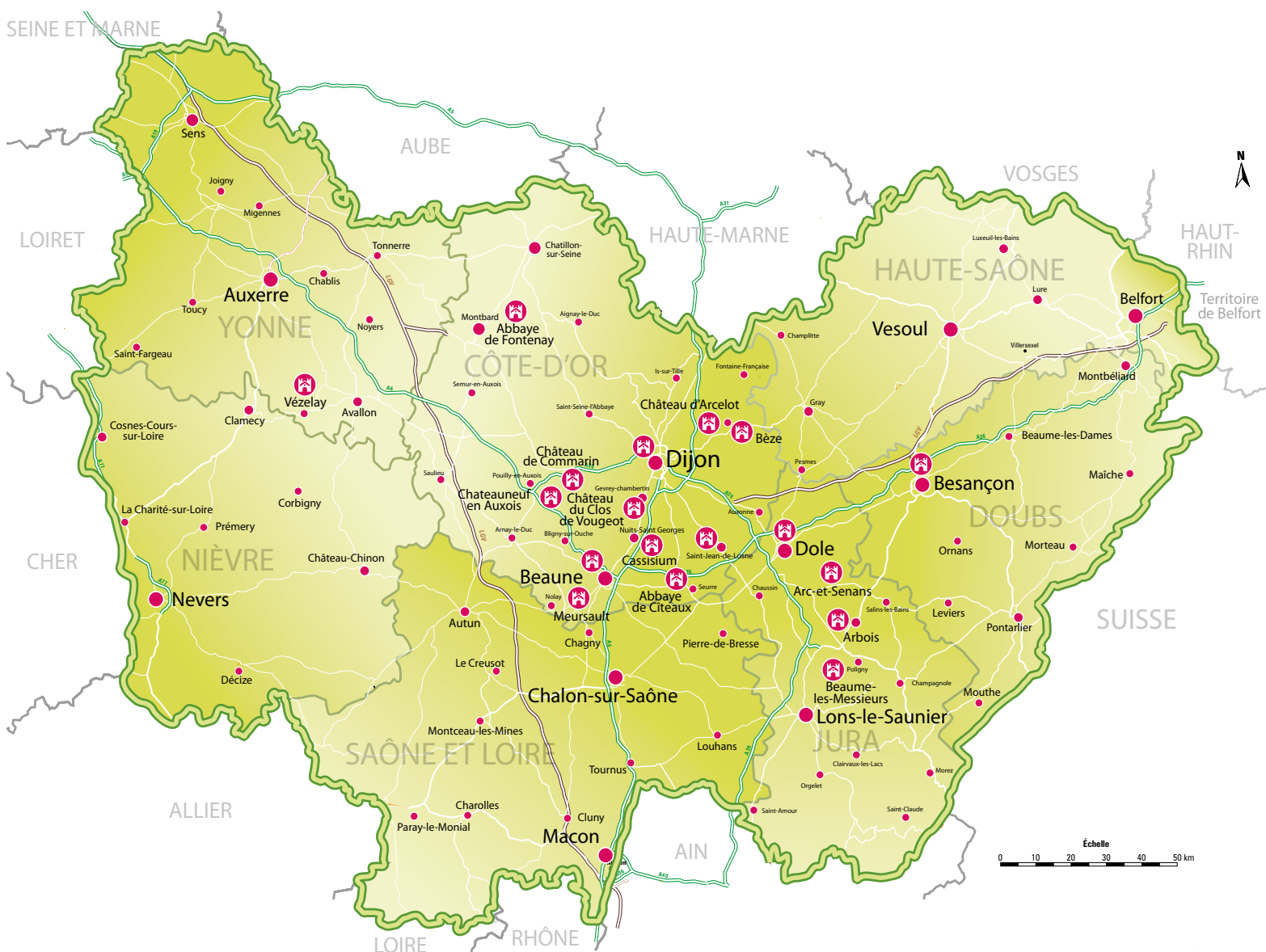


2h00 | 2h30  de **20 à 60** personnes

RDV : Office de tourisme 11 rue des Forges

LES EXCURSIONS ET SÉJOURS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'Office de tourisme de Dijon Métropole vous invite à découvrir les trésors cachés de la Bourgogne-Franche-Comté. Que ce soit au cœur de la Bourgogne, avec les sites de Beaune, Vézelay ou l'abbaye de Fontenay, dans le Doubs à Besançon ou dans le Jura à Arbois et Dole, l'Office de tourisme vous propose des journées et séjours conçus spécialement pour les voyages en groupes.



Retrouvez votre carte en ligne



sites touristiques proposés dans les journées et séjours.

DIJON, CAPITALE DES DUCS DE BOURGOGNE PATRIMOINE DE L'UNESCO

| 9h00 | Dijon Découverte : Notre guide vous mènera au cœur de Dijon, qui s'inscrit sur 97 hectares de secteur sauvegardé, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Du Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, en passant par le quartier Notre Dame et ses rues médiévales, découvrez l'évolution de la ville au fil des époques.

| 10h00 | Les Ducs de Bourgogne : Au Moyen Age, les Ducs de Bourgogne ont influencé le cours de l'histoire européenne. Dijon a gardé des souvenirs somptueux autour et dans son Musée des Beaux-Arts* installé dans l'ancien Palais Ducal - visite des salles historiques du palais avec, entre autres, les tombeaux des ducs...

| 12h00 | Déjeuner dans un restaurant du centre de Dijon.

| 14h00 | L'ancienne Abbaye Saint Bénigne : Exemple illustre du monachisme et de l'influence de Cluny au Moyen-Age, St Bénigne était autrefois un monastère influent et actuellement cathédrale. La visite comprend aussi des salles des XIème et XIIIème siècles du Musée Archéologique*, pures merveilles de l'art roman et gothique.

| 15h30 | La Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin : Née de la double reconnaissance par l'UNESCO du repas gastronomique des français et des climats du vignoble de Bourgogne, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin est une nouvelle destination phare pour célébrer l'art de vivre à la française. Cette visite incontournable vous ouvre les portes de la Cité.

Possibilité de visite des expositions et dégustations de vin en option*. au tarif 2024 de 15,5 € / pers.

| 17h00 | Fin du circuit.

* musée fermé le mardi et certains jours fériés

* fermeture de la Cité le lundi

A PARTIR DE

43 € /pers. / TTC

(Sur une base de 30 personnes)

Ce tarif comprend :

- le service du guide,
- le déjeuner (avec entrée, plat, dessert et café compris),
- les entrées dans les monuments.



Kilométrage sur la journée : environ 3 km





DIJON, ET LE VIGNOBLE DE LA CÔTE DE NUITS PATRIMOINE DE L'UNESCO

| 9h00 | Dijon terre des vins de Bourgogne : Dans le cadre de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, vous découvrirez l'influence du monde viticole sur la ville d'hier et d'aujourd'hui. En option, dégustation chez un caviste.

| 10h00 | Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin
Née de la double reconnaissance par l'UNESCO du repas gastronomique des français et des climats du vignoble de Bourgogne, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin est une nouvelle destination phare pour célébrer l'art de vivre à la française. Cette visite incontournable vous ouvre les portes de la Cité.

| 12h00 | Déjeuner dans un restaurant du centre de Dijon ou à la Cité

| 13h45 | La Côte de Nuits : Départ en autocar avec notre guide pour la Route Touristique des Grands Crus. La Côte de Nuits est aujourd'hui surnommée les Champs-Élysées de la Bourgogne pour ses grands crus rouges. Apprenez tout du vignoble ! Appellations, climats et terroirs n'auront plus de secrets !

| 14h45 | Visite du Château du Clos Vougeot, ancienne cuverie des moines de Cîteaux. C'est le Chef d'Ordre de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, comportant à la fois une demeure de plaisance et des bâtiments viti-vinicoles, au cœur du clos.

| 16h00 | Vous pourrez vous initier à l'art de la dégustation dans une cave dans la côte de Nuits. Présentation du domaine et dégustation commentée de plusieurs vins.

| 17h00 | Fin du circuit et retour à Dijon (18h00).

** musée fermé le mardi et certains jours fériés*

Suggestion de menu Bourguignon

Œuf en croûte façon Meurette
Filet mignon de porc à la graine de moutarde
Saveurs de Bourgogne
Mousse Framboise Cassis sur Génoise

Compris : Carafe d'eau, 1 verre de vin, Café

A PARTIR DE

95 € /pers. / TTC

(Sur une base de 30 personnes)

Ce tarif comprend :

- le service du guide
- le déjeuner (avec entrée, plat, dessert, 1 verre de vin et café compris)
- les entrées dans les monuments
- la dégustation à la cave de la Cité et au domaine

Ne comprend pas l'autocar et le repas du chauffeur



Kilométrage sur la journée : environ 90 km



DE DIJON À BEAUNE, LES « CHAMPS-ÉLYSÉES DE LA BOURGOGNE »

| 9h30 | Côte de Nuits : Départ pour la « Route Touristique des Grands Crus ». La Côte de Nuits est aujourd'hui surnommée les Champs-Élysées de la Bourgogne pour ses grands crus rouges. Apprenez tout du vignoble ! Appellations, climats et terroirs n'auront plus de secrets !

| 10h30 | Vous pourrez vous initier à l'art de la dégustation dans une cave de la Côte de Nuits. Présentation du domaine et **dégustation commentée de plusieurs vins.**

| 12h30 | Déjeuner dans un restaurant à Beaune

| 14h30 | Visite des Hospices de Beaune, hôpital fondé au 15^e siècle par le chancelier du duc et célèbre pour ses toits polychromes et sa fameuse vente de vins aux enchères.

Pour suivre, une petite visite de la vieille ville de Beaune vous sera proposée.

| 16h00 | Parcours Sensations Fortes à la Moutarderie Fallot : découvrez le nouveau monde de la moutarde en Bourgogne. Forte du succès rencontré avec son espace muséographique, la Moutarderie Fallot a décidé

d'ouvrir son site actuel de production au public. Grâce à une mise en scène révolutionnaire et à l'utilisation de moyens visuels, sonores et sensoriels très sophistiqués, vous allez enfin découvrir en direct toutes les étapes de la transformation de la graine de sénévé : depuis le silo de stockage jusqu'au conditionnement du produit fini.

| 17h30 | Départ pour Dijon, arrivée vers 18h30. Fin du circuit et des services du guide.



A PARTIR DE

99 € /pers. / TTC

(Sur une base de 30 personnes)

Ce tarif comprend :

- le service du guide,
- le déjeuner (avec entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café compris),
- les entrées dans les monuments.
- la dégustation en cave.



Kilométrage sur la journée : environ 90 km



LES GRANDS SITES RELIGIEUX BOURGUIGNONS : VÉZELAY ET FONTENAY

| 9h00 | Départ en autocar avec notre guide pour Vézelay, célèbre point de rassemblement pour les pèlerinages et jadis les croisades.

| 11h00 | Visite de la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay, particulièrement connue pour son célèbre tympan roman du Jugement Dernier et ses chapiteaux si expressifs..

| 12h00 | Déjeuner dans un restaurant à Vézelay.

| 13h45 | Départ pour Fontenay. Votre excursion traverse des villages pittoresques : Passage par Avallon, et Epoisses - village connu pour son château et son fromage - photo-stop dans la ville médiévale de Semur en Auxois dominant un méandre de l'Armançon..

| 15h15 | Visite de l'abbaye cistercienne du 12^e siècle de Fontenay, véritable modèle de l'architecture cistercienne. Ce petit bijou est un vrai havre de paix.

| 19h00 | Retour à Dijon en longeant le célèbre site d'Alésia et fin de notre prestation.



TARIF SUR DEMANDE

(Sur une base de **30** personnes)

Ce tarif comprend :

- le service du guide,
- le déjeuner (avec entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café compris),
- les entrées dans les monuments.



Kilométrage sur la journée : environ 263 km

CROISIÈRE SUR LE CANAL DE BOURGOGNE ET CHÂTEAUX DE L'AUXOIS

| 8h00 | Départ en autocar pour Pouilly en Auxois

| 9h30 | Embarquement pour une **croisière insolite sur le Canal de Bourgogne**. Vous traverserez la fameuse Voûte, souterrain illuminé de 3333 mètres et d'une écluse à bord de la Billebaude, bateau promenade électro-solaire, pour découvrir la vie des mariniers d'autrefois...

| 11h30 | Visite du Château médiéval de Châteauneuf*, un des derniers vestiges de l'architecture militaire bourguignonne du 15^e siècle.

| 12h45 | Déjeuner dans un restaurant de Châteauneuf.

| 14h15 | Vous débuterez l'après-midi par la découverte du **village de Châteauneuf** labellisé l'un des « plus beaux villages de France ».

| 15h15 | Continuation avec la visite du **Château de Commarin**, habité depuis ses débuts par la même descendance. Ses occupants actuels, avec le comte Bertrand de Vogüe, représentent la 26^e génération de

propriétaires. Le château est remarquable pour le mobilier et la richesse des décorations, et une collection unique de tapisseries familiales du 16^{ème} siècle.

| 17h00 | Départ pour Dijon arrivée vers 18h. Fin du circuit et des services du guide.

** fermé le lundi*



TARIF SUR DEMANDE

(Sur une base de 30 personnes)

Ce tarif comprend :

- le service du guide,
- le déjeuner (avec entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café compris),
- les entrées dans les monuments
- la croisière commentée.



Kilométrage sur la journée : environ 94 km



Activités Team-Building

**Plusieurs offres possibles à intégrer
en matinée, après-midi ou soirée...**

- **Privatisation Tour Philippe le Bon jusqu'à 17 personnes**
- **Création de la véritable moutarde de Dijon jusqu'à 12 personnes**
- **Organisation d'une visite « les Lieux DitVins »**
- **Atelier « Dégustation à l'aveugle » des vins de Bourgogne réalisé par un œnologue**
- **Visite de vignoble avec dégustation**
- **Rallye pédestre « découverte de Dijon » par équipe avec remise de lots gourmands**
- **Visite guidée de la ville de Dijon pendant 1h45, réalisée par un guide conférencier**
- **Atelier Vins et fromages en haut de la Tour Philippe le Bon**

*En supplément : Organisation de votre
dîner et/ou soirée nocturne / dansante dans
un endroit privatisé de Dijon (boissons incluses)*

Proposition d'organisation de votre journée de travail pour redynamiser vos équipes



- *Votre réunion de travail pour une demi-journée, une journée ou plus. Gestion de vos besoins techniques (sonorisation, vidéoprojecteur, estrade, pupitre etc.) et des temps de pause (accueil, déjeuner, goûter).*
- *Votre hébergement*
- *Votre espace de réunion en salle équipée dans un hôtel 3*, 4* ou 5* ou autre lieu dédié privatisé.*
- *Votre déjeuner en formule express ou complète*
- *Votre cocktail de bienvenue ou soirée de gala*
- *Votre team-building*
- *Welcome bag sur demande*

PROFITEZ D'UN SÉJOUR PROFESSIONNEL CLÉ EN MAIN !

(DE 10 À 100 PAX)

devis sur demande/contact

Cécile Chevalier

cchevalier@otdijon.com

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE ET DE RESERVATION

OFFICE DE TOURISME DE DIJON MÉTROPOLE

Article 1 - Dispositions générales • Les Offices de Tourisme autorisés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de Tourisme, mis à la disposition des prestataires qui n'en sont pas membres et qui ont passé, avec eux, une convention de mandat ou un accord commercial. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme souhaite pouvoir vendre par Internet et par tout autre moyen diverses prestations réservées aux particuliers et groupes, à titre individuel et collectifs, lesquelles seront régies par les présentes Conditions Générales de Vente et de Réservation (ci-après dénommée « CGV »). Toute réservation de prestations auprès de l'Office de Tourisme de Dijon métropole implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente et de réservation qui prévaudront sur toutes les conditions générales et particulières. L'Office de Tourisme de Dijon métropole, organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral du 14 août 1997 numéro AU -021-97-0002, est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IMO21170005.

Article 2 - Responsabilité • L'Office de Tourisme de Dijon métropole qui offre et vend à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme de Dijon métropole ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client, ou de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à la fourniture des prestations. En particulier, l'Office de Tourisme de Dijon métropole ne saurait être tenu pour responsable d'erreurs commises par le client lors de la saisie des informations requises dans les formulaires en ligne, ou encore en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers, de l'identité ou des moyens de paiement du client tel qu'identifié sur une commande ou une demande de réservation. Les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les commandes effectuées et réglées auprès du service de réservation de l'Office de Tourisme de Dijon métropole et sur le site www.destinationdijon.com par le client dans le cadre de l'utilisation.

Article 3 - Formation du contrat • Toute commande suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables sur les pages du site Internet www.destinationdijon.com de l'Office de Tourisme de Dijon métropole. L'Office de Tourisme de Dijon métropole vend par le biais de son site Internet, au comptoir ou par téléphone diverses prestations, lesquelles sont régies par les présentes CGV. Sont ainsi exclues des présentes CGV, les prestations pour lesquelles le site renvoie le client directement auprès des prestataires partenaires de l'Office de Tourisme de Dijon métropole, ces prestations étant exclusivement fournies et gérées sous la responsabilité desdits prestataires, en application des conditions contractuelles applicables à ces derniers. Le client est alors informé et reconnaît que les prestations commandées et réservées par le biais de l'Office de Tourisme sont susceptibles d'être soumises, en sus des présentes CGV, aux conditions générales de vente des prestataires. Il appartient donc au client de prendre connaissance de ces conditions contractuelles supplémentaires avant tout achat ou réservation auprès de l'Office de Tourisme de Dijon métropole. La commande de prestations est réservée aux seuls utilisateurs ayant préalablement pris connaissance des conditions de vente dans leur intégralité et les ayant acceptées. Sur le site www.destinationdijon.com, toute commande ou réservation effectuée suppose l'acceptation préalable pleine et entière par le client des présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet et, le cas échéant, l'acceptation des conditions contractuelles applicables par le prestataire partenaire s'agissant de la prestation concernée. Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'achat est techniquement impossible. L'utilisateur doit être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser ce site conformément aux conditions générales. Sauf cas de fraude dont il lui appartient d'apporter la preuve, le client est responsable financièrement de ses démarches sur le site Internet, notamment de l'utilisation qui sera faite de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le site Internet. Toute utilisation du site Internet qui serait frauduleuse ou qui serait jugée frauduleuse, qui contreviendrait aux présentes conditions générales, justifiera que soit refusé à l'utilisateur, à tout moment, l'accès aux prestations proposées par les partenaires ou autres fonctionnalités du site Internet. Il est précisé que les photos présentées sur le site n'ont aucun caractère contractuel. En passant commande ou en réservant une prestation, le client reconnaît avoir obtenu toutes les informations souhaitées sur la nature et les caractéristiques de cette prestation. Si le client ne s'estime pas suffisamment informé sur les caractéristiques des prestations qu'il souhaite commander, il peut préalablement à toute passation de commande, solliciter des informations complémentaires sur ces prestations auprès de l'Office de Tourisme. Le client atteste de la véracité et de l'exactitude de l'ensemble des informations qu'il communique à l'Office de Tourisme dans le cadre de l'utilisation des services et, garanti à ce titre l'Office de Tourisme contre toute action ou revendication de tiers quant à une utilisation illicite ou frauduleuse de ses données par un utilisateur dans le cadre de l'utilisation des services. En passant commande, le client reconnaît implicitement avoir obtenu toutes les informations souhaitées sur la nature et les caractéristiques des prestations commandées.

Article 4 - Principe de réservation (commande)

4-1 Les réservations d'hébergements et de forfaits : L'Office de Tourisme de Dijon métropole propose un service de réservation d'hébergements dont les disponibilités des partenaires sont affichées en temps réel sur le site, sur la base des informations qui lui sont communiquées par ces partenaires. Cet affichage en temps réel des disponibilités est cependant donné à titre indicatif seulement, compte tenu des transactions susceptibles d'être effectuées simultanément et, ne saurait être opposable à l'Office de Tourisme de Dijon métropole. La réservation est considérée comme ferme et définitive à compter de sa confirmation par l'envoi d'un numéro de réservation par voie électronique ou à défaut par écrit papier au plus tard avant le début des prestations commandées. L'email ou le courrier de confirmation adressé par l'Office de Tourisme de Dijon métropole contient le numéro de réservation et vaut bon de réservation. Aucun autre bon de réservation n'est transmis au client, que ce soit par voie postale ou par tout autre mode. Il appartient au client de se munir de cet email ou courrier de confirmation afin de pouvoir le présenter à la réception de l'hôtel le jour de son arrivée (ou, à défaut, d'être muni d'une pièce d'identité correspondant à la personne au nom de laquelle la réservation a été effectuée). Une demande de réservation ter-

minée ne peut plus être modifiée en ligne. Toute demande de modification doit être adressée directement à l'Office de Tourisme de Dijon métropole, lequel traitera cette demande et en informera l'hébergement. Une réservation peut être annulée selon les conditions définies à l'article 10 des présentes CGV. Toute demande d'annulation qui ne serait pas effectuée par le client par écrit au moyen des coordonnées figurant dans l'email de confirmation de réservation ne pourra être traitée par l'Office de Tourisme de Dijon métropole et celui-ci ne pourra être tenu responsable des frais prélevés par l'hôtel, conformément aux modalités ci-dessus. Dans le cadre d'une réservation d'un hébergement, en cas d'arrivée tardive, il est vivement conseillé au client de prévenir directement le prestataire de votre heure d'arrivée. Le client doit se référer aux heures d'ouverture de l'établissement réservé. Le client devra libérer les chambres au plus tard à 12h00 le jour prévu pour son départ.

4-2 Les réservations de visites individuelles et groupes (billetterie) : **4-2-1 Visites pour individuelles** : L'Office de Tourisme de Dijon métropole propose un service de réservation de billet de prestations touristiques et de loisirs en ligne. Les billets pouvant être commandés sur le site sont généralement assujettis à une période de validité déterminée ou, pour certains, peuvent être achetés pour une date déterminée, comme mentionné sur le site. En confirmant définitivement sa commande sur le site, le client reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande. Tout billet non utilisé à la date prévue ou durant la période de validité stipulée ne sera pas remboursable. Une fois le contrat définitivement conclu en ligne, l'Office de Tourisme de Dijon métropole procède à l'envoi d'une confirmation de réservation par email. Cette confirmation de réservation vaut bon d'échange. Les billets commandés ne sont pas adressés par courrier (sauf cas spécifiques à certains prestataires). La commande peut également être effectuée et retirée par le client au bureau principal de l'Office de Tourisme à l'adresse 11 rue des forges 21000 DIJON et selon les modalités figurant sur le site, sur présentation de l'email de confirmation de la commande. L'Office de Tourisme de Dijon métropole se décharge de toute responsabilité quant à un éventuel retard ou une impossibilité de livraison dû à une adresse de livraison incorrecte ou incomplète, ou à des grèves ou autres dysfonctionnements des services de transport de courrier nationaux ou internationaux, des perturbations ou incidents climatiques, et refusera le remboursement de la commande. Lors de la réception, par le client, de sa commande, par quelque mode de livraison que ce soit, il appartient au client de bien s'assurer que les billets livrés sont conformes à sa commande. **4-2-2 Visites pour les groupes** : L'Office de Tourisme propose la réservation de visites pour les groupes. Les réservations peuvent être effectuées exclusivement auprès du service « Réceptif et promotion » de l'Office de Tourisme de Dijon métropole du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (tél. : +33 (0)3 80 44 11 41 / visites@otdijon.com) ou via le formulaire Internet prévu à cet effet. Les demandes de réservation pour les groupes font l'objet d'un devis envoyé par mail au client. A réception du devis signé par le client, l'Office de Tourisme de Dijon métropole adressera au client un bon de commande à retourner confirmé et signé obligatoirement par courrier, fax ou email. Toute modification du bon de commande confirmé est impossible sans en référer à l'Office de Tourisme. La réservation est considérée comme ferme et définitive à compter de sa confirmation par l'envoi d'un numéro de réservation par voie électronique ou à défaut par écrit papier au plus tard avant le début des prestations commandées.

Article 5 - Absence de droit de rétractation • Conformément aux dispositions de l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, le client est informé qu'il ne dispose pas d'un droit de rétractation lors de la réservation ou commande à distance de prestations « de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs », qu'elles soient réservées ou commandées sur le site ensemble sous forme de forfait touristique ou séparément, pour une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 6 - Règlement des prestations • Les règlements des prestations réservées sur Internet s'effectuent par carte bancaire par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé (Paybox System). Toutefois les commandes réalisées à l'accueil principal de l'Office de Tourisme de Dijon métropole ou auprès de son service réceptif pourront se faire par d'autres moyens de paiement (espèces, chèques bancaires, chèques vacances).

6-1 Pour les réservations d'hébergements : Le règlement de votre séjour s'effectue directement auprès de l'Office de Tourisme de Dijon métropole qui valide la réservation à réception des paiements. On entend par validation de la réservation la réception par le client d'un numéro de réservation par voie électronique ou à défaut par écrit papier au plus tard avant le début des prestations commandées. 100 % de la totalité du séjour doivent être payés par le client lors de la réservation. Le règlement se fera uniquement par carte bancaire sur le site Internet, et en espèces, chèques bancaires ou carte bancaire au comptoir de l'Office de Tourisme. Lors du processus de commande, l'Office de Tourisme de Dijon métropole collecte les informations relatives à la carte bancaire de l'utilisateur (numéro de carte, date de validité, code d'authentification). En dehors du processus de réservation, aucun prélèvement n'est effectué par l'Office de Tourisme de Dijon métropole sur la carte bancaire de l'utilisateur. Des taxes locales additionnelles payables au moment de la réservation peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour...). Elles sont à la charge des clients. La taxe de séjour est non incluse et s'ajoute au prix de l'hébergement selon le nombre de personnes et de nuits.

6-2 Pour les réservations de visites individuelles et de forfaits touristiques :

- 100 % de la totalité du séjour doivent être payés par le client lors de la réservation. Le règlement se fera uniquement par carte bancaire sur le site Internet, et en espèces, chèques bancaires ou carte bancaire au comptoir de l'Office de Tourisme.

6-3 Pour les réservations de visites groupes :

- Pour les réservations effectuées plus de 15 jours avant l'arrivée : un acompte de 30 % du montant total de la réservation sera demandé pour valider la réservation. Le solde sera dû au plus tard 15 jours avant le début du séjour. Dans le cas contraire, le client pourrait voir son séjour annulé et ne pourra récupérer les sommes déjà versées.

- Pour les réservations moins de 15 jours avant l'arrivée : 100 % de la totalité du séjour doivent être payés par le client lors de la réservation.

- Les règlements par les banques étrangères (hors zone euros) entraînent un supplément forfaitaire de 15€ TTC. Les virements sont acceptés sur présentation du bordereau de virement et devront être effectués en frais partagés. Pour tout retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux légal en vigueur à la date de la facture sera appliquée.

Article 7 - Prix / Tarification • Les prix des prestations figurant sur le site Internet de l'Office de Tourisme, s'entendent toutes taxes comprises en euros pour les prestations qui y sont stipulées et telles que celles-ci y sont décrites. L'Office de Tourisme se

réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses prestations. En cas de modification, le prix appliqué sera celui en vigueur à la date de commande. Le paiement des prestations commandées par Internet s'effectuera par carte bancaire. Dans ce cas, le client dialogue directement avec le serveur de paiement sécurisé de la banque de l'Office de Tourisme qui garantit la confidentialité des informations fournies. Le serveur de paiement sécurisé effectue la vérification de la validité de la carte bancaire utilisée avant d'accorder l'autorisation de paiement et confirme automatiquement le résultat. La facture correspondant aux prestations commandées sera adressée par écrit électronique ou par défaut par écrit papier.

Article 8 – Conditions de réalisation des prestations / Déroulement des prestations • Pour toute prestation, le mail de confirmation de réservation fait office de facture et de bon d'échange. Vous devez l'imprimer et le conserver, il vous sera demandé à votre arrivée sur le lieu de séjour ou de délivrance de la prestation. La durée de chaque prestation est celle stipulée sur le site de l'Office de Tourisme de Dijon métropole. Compte tenu de sa nature déterminée, elle ne pourra en aucun cas être prolongée après la date d'échéance de la prestation. Pour la bonne réalisation de certaines prestations, le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées ou contacter directement le prestataire. Toute réservation est ferme et définitive (annulation cependant possible dans certains cas, voir conditions ci-après).

8-1 Pour les prestations d'hébergements : Des heures de présentation indicative sont mentionnées dans les bons d'échanges. Après toute réservation, il est vivement conseillé au client d'informer l'hébergeur de son heure d'arrivée. Il est rappelé par ailleurs que certains hébergeurs ne disposent pas d'accueil de nuit. Il appartient donc au client de s'organiser en conséquence.

8.2 Pour les activités touristiques et les forfaits : Les horaires indiqués sur les bons d'échanges sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. En cas de retard ou de présentation hors délai sur le lieu de rendez-vous il ne sera procédé à aucun remboursement. Il peut advenir que certaines activités proposées par les prestataires et indiquées dans le descriptif figurant sur le site internet de l'Office de Tourisme de Dijon métropole, soient supprimées notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure, de séjour hors saison touristique, ou lorsque le nombre de participants requis pour la réalisation de l'activité n'est pas atteint. L'annulation d'une quelconque activité pour un cas de force majeure ou en raison du comportement d'un tiers au contrat ne saurait en tout état de cause entraîner un quelconque dédommagement au profit de l'utilisateur par l'Office de Tourisme de Dijon métropole. La durée de chaque prestation est celle stipulée sur le bon d'échange ou la confirmation de réservation. Compte tenu de sa nature déterminée, elle ne pourra en aucun cas être prolongée après la date d'échéance de la prestation. Pour la bonne réalisation de certaines prestations, le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées ou contacter directement le prestataire au moins 72 heures avant l'arrivée à Dijon (sauf cas spécifiques). En cas de retard, le client s'engage à avertir l'accueil par téléphone +33 (0) 892 700 558 ou au +33 (0) 80 44 11 41 pour les groupes. En cas de retard, les prestations seront écourtées, sans pour autant que cela puisse justifier quelque réduction de prix ou remboursement au profit du client. Les visites dépendent des jours et heures d'ouverture des différents monuments, musées et établissements, sous réserve de disponibilité des salles. En cas de fermeture imprévue, l'Office de Tourisme ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la non-réalisation d'une visite, cette fermeture imprévue étant considérée comme un cas fortuit. En outre, en ce qui concerne les églises, l'intérieur ne pourra nullement être visité le dimanche matin en raison des offices. De même. Si du fait d'une cérémonie religieuse non planifiée, une église ne pouvait point être visitée de l'intérieur, l'Office de Tourisme ne pourra nullement être tenu pour responsable de la non-réalisation de cette visite intérieure, cette circonstance étant considérée comme un cas fortuit. Dispositions particulières à la réservation des visites pour les groupes : la prestation d'un 2ème guide est requise pour les groupes supérieurs à 40 personnes 25 personnes pour les visites avec dégustation). Tout retard excédant 30 minutes entraîne l'annulation de la visite, la facture de la prestation restant intégralement due. En ce qui concerne les visites guidées pour individuels, sauf dispositions contraires spécifiques convenues avec l'Office de Tourisme, le lieu de rendez-vous est situé à l'accueil de l'Office de Tourisme - 11 & 11ter rue des Forges - 21000 Dijon, sauf stipulations particulières.

Article 9 – Indisponibilités / Cas de forces majeures • Les prestataires se réservent le droit d'annuler toute réservation en cas de forces majeures et d'en modifier la date. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques, géographiques et fermetures d'établissements. En cas d'obligation par le prestataire d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité sera proposé au client. L'indisponibilité d'une prestation réservée directement auprès d'un prestataire extérieur à l'Office de Tourisme n'ouvre en aucun cas droit à indemnisation ou réparation de la part de l'Office de Tourisme au profit du client.

Article 10 – Conditions d'annulation

Pour pouvoir être prise en compte, toute annulation par le client d'une réservation effectuée auprès de l'Office de Tourisme doit être signalée par écrit :

Par courriel à l'adresse : info@otdijon.com.

Par fax : +33 (0) 3 80 30 90 02

10-1. Pour les réservations d'hébergements (sauf dispositions particulières indiquées lors de la réservation) :

En cas d'annulation totale ou partielle jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée (l'heure prise en compte est fixée à 14h00 le jour prévu de l'arrivée), l'Office de Tourisme de Dijon métropole rembourse l'intégralité du coût du séjour, déduction faite d'éventuellement frais de dossiers ou de réservation. En cas d'annulation totale ou partielle moins de 72 heures avant la date d'arrivée prévue, et en cas de non-présentation du réservataire, l'Office de Tourisme de Dijon métropole ne procède à aucun remboursement.

10-2. Pour les réservations de forfaits touristiques individuels et les circuits dans le vignoble :

En cas d'annulation totale ou partielle par le client, l'Office de Tourisme appliquera de plein droit une pénalité au client définie selon le barème suivant :

- Si l'annulation totale ou partielle intervient, au moins 72 heures avant le début de la prestation (l'heure prise en compte est fixée à 12h00 le jour prévu de l'arrivée), aucune pénalité n'est due et l'Office de Tourisme de Dijon métropole remboursera au client les sommes perçues en paiement des prestations annulées, sauf conditions spécifiques précisées dans le descriptif de l'établissement et sur la confirmation de réservation.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 72 heures avant le début de la prestation il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-présentation du client.
- Si une réservation de dernière minute est réalisée (moins de 72 heures avant la date d'arrivée), il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Si le client n'annule pas sa réservation ou ne s'est pas présenté auprès d'un pres-

taire, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-présentation du client (facture no-show = non venu).

10-3. Pour les réservations d'activités touristiques individuels (visites, city pass, boutique, Segway...) :

En cas d'annulation totale ou partielle par le client, aucun remboursement ne sera effectué par l'Office de Tourisme. Ces prestations ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 11 – Conditions particulières annulation du fait du client groupes • Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée par écrit auprès du service « réceptif et promotion » de l'Office de Tourisme. Est considérée comme une annulation partielle, l'annulation par le client d'une partie de la prestation commandée et un nombre de participants inférieur au nombre prévu dans le contrat de réservation ou le devis. En cas d'annulation totale ou partielle par le client, l'Office de Tourisme appliquera de plein droit au client les pénalités suivantes :

- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 15 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de Tourisme remboursera l'acompte perçu hors les frais de dossier ou de réservation.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 15ème et le 8ème jour avant le début de la prestation, une somme égale à 50% du prix sera retenue.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 7ème et le 2ème jour avant le début de la prestation, une somme égale à 80% du prix sera retenue.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 2 jour avant le début de la prestation, la totalité du prix sera retenue.

En cas d'annulation totale, la pénalité sera calculée sur le prix global des prestations commandées. En cas d'annulation partielle, la pénalité sera calculée sur le prix de la ou des prestations annulées ou sur le prix global des prestations commandées proportionnellement au nombre de participants absents par rapport au nombre prévu. Si le paiement perçu par l'Office de Tourisme ne permettait pas d'imputer le montant des pénalités qui lui sont dues, alors l'Office de Tourisme facturera ces pénalités au client. Si le nombre de participants devait être inférieur à celui mentionné sur le contrat, le coût de la prestation sera réévalué.

Article 12 – Annulation du fait du vendeur • Lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme annule la prestation, il doit informer le client par écrit. Le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'il est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme.

Article 13 – Modification par l'Office de Tourisme d'un élément substantiel du contrat • Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation, l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par tous moyens : -soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées -soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposée par l'Office de Tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les parties. Si la prestation de substitution est moins chère que la prestation commandée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation

Article 14 – Empêchement pour l'Office de Tourisme de fournir en cours de prestation • Les prestations prévues dans le contrat Lorsqu'en cours de prestation, l'Office de Tourisme se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le client, l'Office de Tourisme, sans préjudice des recours du client en réparation pour dommages éventuellement subis, lui proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue, en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme lui remboursera la différence de prix avant la fin de la prestation. Si l'Office de Tourisme ne peut lui proposer une prestation de remplacement ou si celle-ci était refusée par le client pour des raisons valables, alors l'Office de Tourisme s'engage à rembourser au client la quote-part des prestations non effectuées par rapport au prix total des prestations. Le dit remboursement devant intervenir avant la fin des prestations.

Article 15 – Litiges • Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme, dans les trois (3) jours suivant la date de réalisation de cette prestation, à l'adresse suivante : 11 & 11ter rue des Forges - 21000 Dijon. A défaut, aucune réclamation ne sera admise par l'Office de Tourisme. En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable à leur différend. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de la Ville de Dijon.

Article 16 – Assurances – Garanties • L'Office de Tourisme a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur de voyage auprès de GENERALI 75456 Paris Cedex 09 et une garantie financière illimitée auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), 15 avenue Carnot - 75017 Paris, afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle que l'Office de Tourisme peut encourir en sa qualité d'organisme local de tourisme autorisé à commercialiser des produits touristiques.

Article 17 – Données personnelles • Le site www.destinationdijon.com a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL, n°014874 du 22 juin 2004. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer il lui suffit de s'adresser à l'Office de Tourisme de Dijon métropole 11 & 11ter rue des Forges - 21000 Dijon - Fax : 03 80 30 90 02 - E-mail : vi-sites@ot-grand-dijon.com. Les informations communiquées par le client à l'occasion de sa commande ne seront transmises à aucun tiers en dehors des fournisseurs des prestations qu'il a commandées. Ces informations seront considérées par l'Office de Tourisme et ses fournisseurs comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de l'Office de Tourisme et ses fournisseurs, pour le traitement de la commande du client. L'Office de Tourisme s'engage à protéger vos informations personnelles et bancaires grâce au logiciel de cryptage Quick SSL (logiciel créé et géré par la société GeoTrust, www.geotrust.com). Quick SSL constitue à l'heure actuelle l'un des meilleurs logiciels disponibles destinés aux transactions commerciales sécurisées. Il crypte toutes les informations personnelles du client, y compris le numéro, le nom et l'adresse associés à la carte de crédit, afin d'éviter que celles-ci soient lues lorsqu'elles sont transmises sur Internet. Office de Tourisme de Dijon métropole. Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral du 14 août 1997 numéro AU -021-97-0002 et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IM021170005.

Article 17 – Responsabilité du client Le client est responsable de tous les dommages qu'il occasionne.

Le client reconnaît avoir lu et accepte les présentes Conditions générales de vente.



www.destinationdijon.com

info@otdijon.com

+33 (0)3 80 44 11 44

Accueil Forges

11 rue des Forges
21000 DIJON

Accueil Gare

Cour de la Gare
21000 DIJON

Accueil 1204

Cité Internationale
de la Gastronomie et du Vin

Parvis de l'Unesco
Rue du Faubourg-Raines
21000 Dijon

Retrouvez toute l'actualité de l'Office de Tourisme

